

FICHE D'INFORMATION LEGALE

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiqué au client dès le début de la relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou vous êtes sur le point de confier, à un professionnel réglementé et contrôlé, la mission de vous assister, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

HEFI Development inscrite Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 750 180 160, code NACE 7022Z

Président : Vincent AUBRY

Siège : 10, rue GRENETA, 75003 PARIS

HEFI Development conseille et accompagne les dirigeants d'entreprises dans leur stratégie de développement et l'organisation leur entreprise, l'optimisation de leurs patrimoines professionnels et privés.

Pour rendre un service de plus grande qualité, HEFI Development est Correspondant local de Petite-entreprise.net.

Pour mettre en œuvre les conseils financiers et patrimoniaux, HEFI Development a sélectionné un certain nombre de Partenaires et de contrats.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller représente la société HEFI Development immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 12 066 562 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

IAS (Intermédiaire en Assurance) catégorie Courtier d'assurance type C ;

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) catégorie mandataire à titre non exclusif d'IOBSP en prêts immobiliers pour le compte d'IT PRET, SARL au capital de 82 230 €, dont le siège social est situé : 25 rue de PONTHEU, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le N°492533864, agissant en qualité d'Intermédiaire en Opérations de Banque (IOB) et enregistré en cette qualité à l'ORIAS sous le N° 08044913 en catégorie 1; et catégorie Courtier pour les prêts qui ne sont pas immobiliers

Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers :

Nous proposons un service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché. Ces services sont rémunérés par le client.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 et adresse internet : www.acpr.banque-france.fr/accueil.html

Il est par ailleurs Agent immobilier Transaction, carte n° CPI 7501 2015 000 000 658 délivré par la CCIP, sans détention de fonds.

Votre conseiller (ou intermédiaire) dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Ces assurances sont souscrites auprès de AIG EUROPE LIMITED ex CHARTIS SA (France) n° de police 2.401.395/OC10000363 pour les montants suivants :

INTERMEDIAIRE D'ASSURANCE	2 000 000 €
CIF	150.000 €
IOBSP	500.000 €
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE	150.000 €
AGENT IMMOBILIER/TRANSACTION SANS MANIEMENT DE FOND	150.000 €
DEMARCHAGE BANCAIRE	300.000 €
DEMARCHAGE FINANCIER	600.000 €
REDACTION D'ACTES SOUS SEING PRIVE A TITRE ACCESSOIRE AUX ACTIVITES CI-DESSUS	70.000 €

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur le www.anacofi.asso.fr.

PARTENAIRES ET FOURNISSEURS

Conformément au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF doivent apparaître tous les partenaires (Banques, Finances, Assurance) représentant au moins 10% du Chiffre d'Affaires ou du Capital :

AUCUN PARTENAIRE ne représente au moins 10% du Capital de HEFI Development.

HEFI Development a enregistré au cours de l'année précédente un chiffre d'affaires pour son activité d'intermédiaire supérieur à 33 % de leur chiffre d'affaires total au titre de son activité d'intermédiation d'assurance avec le PARTENAIRE SURAVENIR, assureur, rémunérée à la commission.

Les noms des autres PARTENAIRES avec lesquelles HEFI Development a un accord sera communiqué sur simple demande.

MODALITE DE FACTURATION ET DE REMUNERATION

HEFI Development perçoit une rémunération au titre de son intervention composée d'honoraires fixes et/ou variables.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation de placements financiers, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 100% de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012-MAJ 24/04/2013)

HEFI Development est particulièrement attentif à délivrer le meilleur conseil ou service possible. Cependant, malgré tous ses efforts, il est possible que le client ou prospect qu'un litige apparaisse. A tout moment, le client ou prospect peut informer le président de HEFI Development par téléphone au 01 56 03 67 68, par courrier au siège de la société ou par email vincent.aubry@hefidevelopment.com.

HEFI Development s'engage à en accuser réception sous 10 jours et en apporter une réponse sous un délai de deux mois maximum. HEFI Development s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées ;

Si la réponse apportée est insuffisante, en cas de litige, et avant toute opération contentieuse, le médiateur de l'ANACOFI devra être sollicité.

*Adresse du Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi
92, rue d'Amsterdam
75009 Paris*

*Adresse du Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75 082 Paris cedex 02*

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>?

*Adresse du Médiateur de l'assurance : La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09*

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

*Adresse de l'ACPR: Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
Direction du contrôle des pratiques commerciales
61 rue Taitbout
75436 PARIS CEDEX 09*

Date de création : 20/03/2012

Date de dernière modification : 18/11/2016

DATE ET SIGNATURE

Le client
Fait à : _____
Date : _____
Signature : _____

Le conseiller
Fait à : _____
Date : _____
Signature : _____

Paraphes

4/4